

Le 19/05/2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renouvellement du partenariat entre Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et l'INPI : un engagement renforcé au service de l'innovation et de la compétitivité des entreprises régionales

Trois ans après une première convention fructueuse, l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) ont décidé de renouveler et renforcer leur partenariat. L'objectif reste identique : faire de la propriété industrielle un levier de croissance, de souveraineté et de développement international pour les entreprises industrielles de la région.

Une ambition partagée : sécuriser l'innovation, soutenir la compétitivité

Dans un contexte de transitions technologique, écologique et industrielle, la propriété industrielle n'est plus une option. Elle est **un outil stratégique indispensable** pour les entreprises qui investissent dans l'innovation, souhaitent se développer à l'international ou cherchent à valoriser leurs savoir-faire.

Cette nouvelle convention vise à **intégrer pleinement la propriété industrielle dans les parcours de développement des entreprises industrielles régionales**, en particulier les PME et ETI. Elle s'appuie sur les trois piliers structurants de l'Agence – Innovation, Europe et International – pour proposer un accompagnement coordonné, lisible et concret.

Des cibles prioritaires clairement identifiées

Les deux partenaires partagent une volonté de cibler en priorité :

- **Les entreprises industrielles à fort potentiel** (PERL – Potential Entreprise to Real Leader), identifiées pour devenir les futurs leaders industriels de la région ;
- **Les entreprises engagées dans des projets européens** (EIC Accelerator, Horizon Europe) ou bénéficiant du **Pack Relocalisation régional** ;
- **Les PME et ETI issues des filières deeptech et greentech**, en lien avec les priorités du plan France 2030 (programmes ETIncelles, French Tech 2030) ;
- **Les entreprises confrontées à la contrefaçon**, pour lesquelles la PI est aussi un outil défensif majeur.

Une coopération de terrain, renforcée et structurée

Le partenariat s'appuie sur une **démarche opérationnelle ancrée dans les territoires**, avec pour objectif de mieux identifier, sensibiliser et accompagner les entreprises.

Parmi les actions concrètes prévues :

- **Des revues de portefeuille départementales** au moins deux fois par an, pour croiser les regards entre les chargés d'affaires de l'Agence et ceux de l'INPI, notamment dans les départements à forte densité industrielle (Rhône, Isère, Ain, Puy-de-Dôme) ;
- **Des webinaires et ateliers de sensibilisation** à la propriété industrielle, organisés dans toute la région, avec des thématiques adaptées aux enjeux des entreprises : innovation collaborative, protection des actifs, export, lutte contre la contrefaçon... ;
- **Des accompagnements personnalisés**, incluant des diagnostics PI gratuits, des Pass PI, des recherches documentaires ou encore l'accès à des programmes comme Alliance PI ou Masterclass PI ;
- **Une articulation renforcée à l'international**, notamment via la mobilisation des conseillers régionaux de l'INPI présents dans les ambassades de France, en amont des missions collectives organisées par l'Agence.

Une dynamique régionale à fort potentiel

Avec **2 132 demandes de brevet publiées à l'INPI provenant de déposants dont au moins un inventeur est localisé dans la région***, Auvergne-Rhône-Alpes se positionne comme la **2^e région la plus innovante de France**, juste derrière l'Île-de-France. Michelin, Groupe Seb, STMicroelectronics ou encore Soitec figurent parmi les principaux déposants, tandis que de nombreuses PME comme Aledia, Isorg, Aryballe, Verkor ou Zedel montrent le dynamisme des start-up et PME.

La région peut aussi s'appuyer sur **un tissu dense d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur**, avec 347 000 étudiants, plus de 40 000 chercheurs et 15 % des ingénieurs français formés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Une volonté de valoriser collectivement les expertises

Enfin, ce partenariat repose sur **une logique de coopération étroite entre acteurs publics du développement économique et de l'innovation**. L'enjeu : offrir aux entreprises un parcours d'accompagnement intégré, leur permettant de mobiliser les bons outils au bon moment, et de gagner en performance, en compétitivité et en résilience.

Il s'inscrit pleinement dans les objectifs du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), et dans les priorités nationales de réindustrialisation et de montée en gamme technologique.



« En matière d'innovation, la propriété industrielle n'est plus une option : c'est un levier stratégique de compétitivité, de souveraineté et de valorisation. Ce partenariat renouvelé avec l'INPI nous permet d'accompagner encore plus finement nos entreprises, en particulier les PME et ETI industrielles, dans la protection de leurs actifs immatériels et dans la sécurisation de leurs projets de croissance. Nous mettons en commun nos expertises pour proposer un accompagnement structuré, coordonné, qui couvre tout le cycle de développement de l'innovation : de l'idée à l'international, en passant par la recherche de financements, les projets européens et les enjeux de relocalisation. Ce partenariat est aussi un signal fort : en Auvergne-Rhône-Alpes, nous faisons le choix de l'intelligence collective et du long terme pour soutenir l'industrie, l'emploi et l'innovation sur l'ensemble du territoire régional. » témoigne Franck Colcombet, Président du Directoire de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.



« Sensibiliser les entreprises à l'importance de la propriété industrielle dans leur stratégie de développement est un enjeu majeur pour l'INPI et particulièrement en Auvergne - Rhône-Alpes, première région industrielle de France ! Détenir des titres de PI solides renforce la compétitivité des entreprises, d'autant plus à l'international. Chaque année, nous accompagnons 1000 entreprises dans la région (start-up, TPE, PME et ETI). Grâce à cette nouvelle convention avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, nous renouvelons notre engagement pour promouvoir l'innovation et la propriété industrielle au service de l'attractivité économique de l'ensemble de la région. » témoigne Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.

QUI EST AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTREPRISES ?

L'Agence économique régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est née de la volonté du Conseil Régional de rassembler les services économiques de son territoire pour soutenir les entreprises, en particulier les entreprises industrielles et de services à l'industrie. Présente à travers onze antennes locales, en lien avec les EPCI et les Départements, l'Agence oriente et accompagne les entreprises à toutes les étapes de leur développement : investissement, formation et emploi, innovation, export, accès aux financements et projets européens.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises a également pour mission de promouvoir la région à l'international et de valoriser ses multiples atouts pour attirer de nouvelles entreprises dans les territoires.

Depuis 2017, l'Agence s'est développée autour d'une équipe de 150 professionnels aux savoir-faire reconnus, qui ont déjà accompagné plus de 60 000 entreprises via ses antennes dans les territoires. En 2024, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises a accompagné plus de 12 160 entreprises, ce qui a permis de créer plus de 6 130 emplois en trois ans. Ces entreprises ont déjà bénéficié de plus de 141 M€ d'aides publiques et elles ont investi plus de 1,76 Md€ dans toute la région.

Pour plus d'informations : www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr

QUI EST L'INPI ?

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles. L'INPI agit également en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation grâce à son réseau national et à ses représentations internationales.

L'INPI est l'opérateur du Guichet unique pour les formalités d'entreprises (immatriculations, modifications, cessations, dépôts de comptes) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle.

L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la lutte contre la contrefaçon, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, en France et à l'international. A ce titre, l'INPI représente la France dans les instances internationales.

Implanté depuis 1965 en Auvergne-Rhône-Alpes, l'INPI accompagne chaque année 1000 entreprises dans la région (start-up, TPE, PME et ETI) dans le cadre de ses rendez-vous personnalisés, permanences et prestations.

Pour plus d'informations : inpi.fr – data.inpi.fr – formalites.entreprises.gouv.fr

CONTACTS PRESSE

Sarah KEBAILI - Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
skebaili@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - 06 84 81 69 64

Blandine GUYON - INPI
bguyon@inpi.fr - 01 56 65 85 80

*Palmarès régional des déposants de brevets à l'INPI 2023 – Septembre 2024
Palmarès des déposants et titulaires de brevets auprès de l'INPI 2024 – Mars 2025